ESSAI

N° 155.

SUR L'HYGIENE DES FEMMES,

CONSIDÉRÉES PENDANT LA GROSSESSE, L'ACCOUCHEMENT ET LES COUCHES;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 1^er^ août 1818, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR T. M. TILLIONBOIS DE VALLEUIL, né à la Mancélière, Département d'Eure-et-Loir;

Bachelier ès-lettres; ex-Chirurgien aux armées; ancien Élève des hôpitaux de Paris.

Si desint vires, tamen est laudanda voluntas.
OVID.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,
Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.
1818.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER.
M. CHAUSSIER.
M. CORVISART.
M. DEYEUX, *Examinateur.*
M. DUBOIS.
M. HALLÉ.
M. LALLEMENT.
M. PELLETAN.
M. PERCY, *Examinateur.*
M. PINEL, *Examinateur.*
M. RICHARD, *Examinateur.*
M. THILLAYE.
M. DES GENETTES.
M. DUMÉRIL.
M. DE JUSSIEU.
M. RICHERAND, *Président.*
M. VAUQUELIN.
M. DESORMEAUX.
M. DUPUYTREN.
M. MOREAU, *Examinateur.*
M. ROYER-COLLARD.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE.

A MA MÈRE.

TRIBUT D'AMOUR FILIAL.

T. M. TILLIONBOIS DE VALLEUIL.

A MONSIEUR LE BARON

RICHARD D'AUBIGNI,

Ancien Conseiller-d'État de Sa Majesté Louis XVI; Officier de la Légion-d'Honneur; Membre du Conseil-général des hospices civils de Paris.

HOMMAGE

DE RESPECT ET DE RECONNAISSANCE.

T. M. TILLIONBOIS DE VALLEUIL.

INTRODUCTION.

Engendrés par l'ignorance et fortifiés par l'habitude, une foule d'erreurs et de préjugés sont généralement répandus dans le monde, relativement à la conservation de la santé. Une des circonstances où on les observe le plus fréquemment est celle où la femme devient mère. J'ai été souvent frappé des erreurs qui se commettent alors journellement, et de leur influence sur les maladies qui assiégent la femme à cette époque si orageuse de la vie.

Ces erreurs sont tellement multipliées, même dans la classe la plus instruite de la société, qu'il se passe peu de jours où le médecin ne soit témoin des accidens qui en sont la suite. Non-seulement la femme en couches n'est que trop portée elle-même à commettre des imprudences, et à s'abandonner aux erreurs avec lesquelles elle a pour ainsi dire été bercée; mais parmi les personnes qui viennent la visiter, il est rare qu'il ne s'en trouve pas qui ne lui donnent encore des conseils plus ou moins pernicieux. Ordinairement chacun vante, propose et administre son remède favori; et souvent les personnes même qui affectionnent le plus l'accouchée, avec l'intention de lui être utiles, lui font courir les plus grands dangers.

Toutes ces considérations, relatives à l'influence qu'exer-

cent les erreurs et les préjugés sur l'état de la femme en couches, m'ont déterminé à en faire le sujet de ma thèse inaugurale; un autre motif d'ailleurs non moins puissant, celui dicté par le respect et l'intérêt qu'inspire la femme dans ce moment critique, m'y déterminait également. Lorsque cette mère intéressante porte et nourrit dans son sein l'enfant auquel elle doit donner le jour, lorsqu'aux souffrances et aux dangers qui l'environnent elle ne peut opposer que sa faiblesse et sa douceur, ne mérite-elle pas tous nos égards? De tous temps les femmes enceintes ont inspiré aux peuples une sorte de vénération; aussi ont-elles toujours joui des plus grandes prérogatives.

A Lacédémone, les lois obligeaient les citoyens à se détourner lorsqu'ils rencontraient des femmes grosses dans les places publiques.

Lycurgue assimilait les mères victimes de l'enfantement aux braves morts sur le champ d'honneur; il leur accordait des inscriptions sépulcrales.

A Rome, elles étaient dispensées de se ranger dans la foule lors du passage des magistrats.

Les Romains signalaient l'habitation d'une accouchée par une couronne.

. . . . . *Foribus suspende coronam*
Jam pater es. . . . . . .

(Juvénal, satyre 9.)

Les rois d'Espagne (1) conservaient tellement de respect et de complaisance pour les femmes grosses, qu'ils se

(1) Mémoires de M.me Delaunay.

montraient toutes les semaines, et se laissaient approcher et toucher de toutes celles du peuple qui étaient dans cet état.

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples relatifs aux égards que, de tous temps, on a eu pour les femmes enceintes, mais ce serait m'écarter de mon sujet; ces détails sont plutôt du ressort de l'histoire et de la médecine légale que de l'hygiène.

En présentant cet opuscule, je n'ai pas eu l'intention d'agrandir le domaine de la science. Répandre et tourner au profit de la société le peu de connaissances que j'ai acquises et les préceptes que j'ai puisés dans les leçons des savans professeurs de cette École célèbre, voilà le but que je me suis proposé. Je le leur soumets donc avec la juste défiance que m'inspire la conscience de mes forces; puissé-je obtenir leur approbation!

Je diviserai cet essai en trois parties, et j'exposerai successivement les moyens hygiéniques que réclame la femme pendant la grossesse, la conduite à tenir pendant le travail, et les soins qu'exige la femme après la délivrance.

Pour mettre de l'ordre dans ces différentes parties, je suivrai le plan adopté par M. le professeur *Hallé*, et je diviserai les règles applicables à l'état de la femme avant et après l'accouchement, en six classes, à cause des objets auxquels elles ont rapport, et qui sont:

PREMIÈRE CLASSE.

Circumfusa. Les choses environnantes; tels sont l'air, ses qualités, ses influences.

DEUXIÈME CLASSE.

Applicata. Tout ce qui peut s'appliquer à la surface de la peau, comme les vêtemens, le lit, les bains, les lotions.

TROISIÈME CLASSE.

Ingesta. Les substances alimentaires, les boissons, les assaisonnemens.

QUATRIÈME CLASSE.

Excreta. Ce qui comprend les évacuations naturelles ou extraordinaires.

CINQUIÈME CLASSE.

Gesta. Tels sont, le mouvement, le repos, le sommeil, la veille.

SIXIÈME CLASSE.

Percepta et animi pathemata. Les sensations, les affections de l'âme, les influences sur le physique.

C'est donc dans l'examen de ces six classes des choses qui constituent la matière de l'hygiène que nous puiserons les secours à administrer à la femme dans les divers états où nous la considérons.

ESSAI

SUR L'HYGIÈNE DES FEMMES,

CONSIDÉRÉES PENDANT LA GROSSESSE, L'ACCOUCHEMENT ET LES COUCHES.

De la Femme considérée pendant la grossesse.

Une des époques de la vie où la femme est le plus disposée aux maladies de toute espèce, est celle où elle porte dans son sein l'être auquel elle doit donner le jour (1); mais la principale cause de ces affections est presque toujours due à l'oubli des lois de l'hygiène, dans un moment où il est si indispensable de les suivre, car la grossesse n'est pas par elle-même un état de maladie. La femme ne devrait, dit *Lamotte* (2), rien entreprendre alors, sans penser auparavant si ce qu'elle va faire ne portera pas préjudice à son enfant.

Circumfusa.

L'air que respire la femme enceinte doit être pur; un air chargé d'exhalaisons putrides peut lui être très-nuisible. Lorsque, par état

(1) La grossesse (a dit *Mauriceau*, liv. 1, chap. 11, p. 118.) est une mer orageuse sur laquelle la mère et son enfant voguent pendant neuf mois.

(2) Traité des accouchemens, liv. 2, chap. 18.

elle est obligée de rester dans des lieux marécageux ou chargé de miasmes délétères, elle doit habiter l'appartement qui en est le plus éloigné, et qui est le plus aéré; éviter les endroits bas, humides, blanchis ou vernissés nouvellement; ainsi que les bâtimens de nouvelle construction.

Les odeurs sont également nuisibles à la femme enceinte; elles la disposent aux spasmes et aux syncopes. Un air trop chaud ou trop froid n'est pas non plus sans inconvéniens; pendant la gestation les forces vitales, étant concentrées vers l'utérus, ont moins de résistance à opposer aux influences atmosphériques. La femme doit alors se prémunir davantage contre le froid et l'humidité, qui pourraient occasionner chez elle des affections catarrhales, et produire l'avortement à la suite des secousses violentes occasionnées par la toux. Un air trop chaud et humide rend les fonctions languissantes, et par conséquent est également nuisible. Lors donc que, par raison de santé, la femme enceinte se décide à sortir, elle doit choisir le temps le plus convenable, et l'heure de la journée la plus favorable. C'est ordinairement le matin, après le lever du soleil; dans ce moment la nature se renouvelle pour ainsi dire; l'air est frais sans être humide; il n'est point chargé d'exhalaisons malsaines; une odeur suave est répandue dans l'atmosphère; tout est riant dans la nature; l'âme jouit, et semble faire participer le corps aux délices qu'elle goûte; tout enfin se réunit pour donner à la machine plus de force et de vigueur. Le soir, l'humidité est trop considérable; et, dans les saisons chaudes, la chaleur est trop forte vers le milieu du jour. Elle devra choisir des promenades peu fréquentées et bien aérées, de préférence à celles où se réunissent beaucoup de personnes, et où l'on respire un air nuisible, soit par les changemens survenus dans les proportions de ses principes constituans, soit par les émanations animales dont il peut être chargé. Elle évitera donc, à plus forte raison, les assemblées publiques, les concerts, les bals, les spectacles, où tout se réunit pour priver l'air de ses principes salutaires.

Lorsque l'appartement d'une femme enceinte est constamment habité par un grand nombre de personnes, on doit avoir l'attention de renouveler l'air de temps en temps : on évitera également d'y brûler du charbon de terre (1), ou toute autre matière répandant une odeur forte et désagréable. Si les moyens de l'accouchée le lui permettent, le bois sera la seule substance employée pour chauffer son appartement; encore devra-t-on, s'il est possible, le brûler dans la cheminée, les pêoles de toute espèce devant être en général proscrits du lieu qu'habite la femme grosse.

Applicata.

Les vêtemens que porte la femme enceinte doivent être analogues à la saison; dans les saisons chaudes elle portera des vêtemens légers, afin de ne pas exciter des sueurs qui l'affaibliraient. Dans les saisons froides, elle devra se tenir chaudement, se garantir des influences atmosphériques, et en préserver surtout les mamelles qui, en raison de leur sympathie avec l'utérus, sont alors très excitables. Ses vêtemens doivent être assez lâches pour ne comprimer ni la gorge ni l'abdomen. La compression exercée sur la gorge gêne la respiration, détermine des angoisses, empêche la sécrétion du lait, et peut occasionner des accidens très-fâcheux. La pression sur l'abdomen, et surtout celle produite par les corsets à baleine, mode malheureusement trop suivie de nos jours, n'offre pas moins d'inconvéniens; cette pression sur le ventre, empêchant la matrice de se porter en avant et de se développer comme dans l'état naturel, expose la femme à des accidens très-graves, et même aux fausses couches. Les vêtemens de la femme enceinte devront également être attachés de manière à ne pas la gêner et faire autour d'elle l'office d'une ligature. Il serait à souhaiter que les femmes grosses, au lieu

(1) *Mauriceau*, vol. 1, liv. 1, chap. 2, rapporte l'observation d'une blanchisseuse qui avorta pour avoir respiré l'odeur du charbon.

de supporter leurs jupes avec des liens qui leur ceignent les flancs, les attachassent après leurs corsages, ou les soutinssent à l'aide de bretelles. On se gardera aussi de serrer les membres aux environs des articulations ; par ce moyen, on rend les mouvemens difficiles, on comprime les vaisseaux, on interrompt le cours du sang, et on occasionne des varices et l'engorgement des membres inférieurs.

La chaussure que doit porter la femme enceinte mérite encore de fixer notre attention. Les chaussures à talons plats, à semelles larges et conformes au pied, sont bien préférables, sous tous les rapports, aux chaussures étroites et à talons élevés, qui, outre l'inconvénient qu'elles ont de serrer et d'engourdir le pied, rendent l'équilibre difficile, et exposent la femme à des chutes (1) ou à des secousses toujours fâcheuses dans l'état où elle se trouve.

Le lit, ayant pour objet de procurer le repos et de réparer les forces, sera fait de manière à ce que la tête soit plus élevée que les pieds ; il ne doit être ni trop mou ni trop dur ; trop mou, il occasionnerait trop de chaleur et provoquerait des sueurs abondantes ; trop dur, il ne se moulerait pas aux différentes parties du corps, et ne procurerait pas le repos nécessaire.

Le nombre des couvertures devra varier en raison de la température ; les plus convenables sont celles de laine et de coton que l'on tire des manufactures ; elles sont légères, entretiennent une chaleur douce, et sont bien préférables aux couvertures lourdes et rembourrées de laine ou d'autres matières dont on se sert fort souvent,

---

(1) Les chutes sont d'autant plus fréquentes alors, que l'éminence de leur ventre les empêche de voir le sol. J'admire, dit *Mauriceau*, la superstition des sages-femmes, qui conseillent aux femmes grosses qui se sont blessées au ventre par ces sortes d'accidens, la soie cramoisie coupée en petits morceaux, ou la graine d'écarlate et des germes d'œufs mêlés dans le jaune d'un autre œuf, dans l'intention de fortifier l'estomac et la matrice; puis un grand repos pendant neuf jours, et un régime convenable ; ensuite une saignée, qui devient alors aussi nuisible qu'elle eût été utile le premier jour.

et notamment à ces espèces de masses connues sous le nom de *paumeaux*, et dont on use particulièrement du côté du nord. Ces dernières ont l'inconvénient d'exciter une transpiration très-abondante ; et leur usage est d'autant plus pernicieux, qu'étant simplement posées sur le corps, elles peuvent à chaque instant tomber, le laisser à découvert dans un moment où il est mouillé par la sueur, et par conséquent être cause de sa suppression et des accidens les plus fâcheux. Quant à la position du lit, il sera beaucoup mieux placé dans un appartement vaste, entouré de rideaux à demi-fermés, seulement de manière à préserver des courans d'air, que dans une alcove étroite où l'air se trouve concentré et se renouvelle difficilement. Elle doit en général éviter de bassiner son lit, et ne se coucher que plusieurs heures après avoir mangé, afin de laisser à la digestion le temps de se faire.

Les bains tièdes ont eu leurs partisans et leurs détracteurs ; les uns, enhardis par quelques succès, les ont trop préconisés ; les autres ont donné dans l'excès contraire (1). Je crois qu'il est plus sage d'adopter une opinion intermédiaire, d'examiner avant de les prescrire, ou de les rejeter, si rien ne les contre-indique, et d'avoir égard au tempérament et à la constitution de la femme. Les bains conviennent peu en général à celles d'une constitution molle et languissante ; ils sont souvent utiles au contraire aux femmes nerveuses, sanguines, irritables, disposées aux convulsions et aux affections spasmodiques. On a conseillé leur usage vers la fin de la grossesse, afin d'empêcher la rigidité des organes génitaux, de relâcher les parties molles, et de faciliter l'accouchement. Ce moyen peut être très-utile ; mais il faut avoir l'attention de ne pas les prendre trop chauds, et de se garantir de l'impression de l'air au moment où on en sort ; on doit alors s'essuyer avec des linges chauffés, et se mettre promptement au lit.

---

(1) *Avicenne* et *Mauriceau* les interdisaient scrupuleusement aux femmes enceintes ; *Lorry* et *Levret* en ont obtenu de grands avantages.

Les lotions sont également très-nécessaires chez les femmes enceintes. Elles ne doivent en général négliger aucun objet de propreté; ces lotions doivent être faites avec de l'eau tiède, principalement sur les parties les plus disposées à la transpiration; elles se garderont cependant de faire un usage inconsidéré des bains de pieds, de jambes, etc., qui, en attirant le sang vers les extrémités, dérangeraient le travail qui se fait vers l'utérus, et pourraient déterminer l'avortement.

Ingesta.

La sobriété est un devoir indispensable pour la femme enceinte.

En général, les femmes qui mangent beaucoup sont disposées à la pléthore, état souvent fâcheux. C'est pourtant un préjugé généralement répandu parmi le peuple, qu'une femme grosse doit manger pour deux; aussi rien n'est-il plus commun que de voir des femmes enceintes, victimes de cette erreur, éprouver les accidens les plus fâcheux, et même mourir à la suite d'indigestions. En effet, l'estomac est à cette époque peu disposé à recevoir des alimens; les femmes éprouvent du dégoût, des nausées, des vomissemens; il semble que, pendant les premiers mois de la gestation, la nature, par une sage prévoyance, leur a ôté l'appétit accoutumé pour les soustraire aux accidens de la pléthore.

Mais si le défaut de régime est préjudiciable à la femme enceinte, la privation absolue de toute nourriture ne lui est pas moins nuisible; la misère et une abstinence trop prolongée ont souvent occasionné des avortemens (1). Ces deux extrêmes dans l'adminis-

(1) Le professeur *Baudelocque* (Art des accouch., t. 2, p. 551) a calmé un travail fort avancé survenu à cinq mois et demi chez une femme où on ne pouvait l'attribuer qu'à la privation absolue d'alimens pendant plusieurs jours de suite, par une nourriture d'une digestion facile et sagement administrée: l'accouchement eut lieu au terme ordinaire.

tration des alimens sont donc à rejeter. User modérément d'alimens sains d'une digestion facile et pour lesquels on se sent porté, voilà en quoi consiste cette règle de l'hygiène.

La nourriture de la femme sera donc choisie, non-seulement parmi les substances les plus saines, mais il faudra consulter aussi ses goûts et ses désirs particuliers, lui donner de préférence les alimens qui lui plaisent davantage ; ne pas s'obstiner à lui faire prendre ceux pour lesquels elle se sentirait trop d'aversion ; ces alimens, quoique meilleurs en eux-mêmes, pourraient lui être nuisibles, à cause du dégoût qu'elle manifeste pour eux. Se comporter ainsi, c'est suivre ce conseil donné par *Hippocrate* (aphor. 38, sect. 2) : *Cibus et potus paulò major, suavior autem, melioribus quidem sed insuavioribus, anteponendus.* D'ailleurs, ces singularités que l'on remarque souvent concernant l'appétit des femmes enceintes sont quelquefois un avertissement de la nature qui indique les alimens dont l'estomac peut le mieux s'accommoder.

Les acides sont en général trop souvent défendus aux femmes grosses. Un préjugé communément répandu à cet égard, c'est qu'elles sont tourmentées de tranchées après les couches, ainsi que leurs enfans. On ne doit les interdire qu'aux estomacs faibles ; les tempéramens bilieux s'en trouvent bien, ainsi que les femmes qui sont ordinairement constipées. Le bon vin, avec addition d'une certaine quantité d'eau, est la meilleure boisson dont elles puissent user pendant les repas. Le vin pur même, pris en petite quantité après avoir mangé, leur convient parfaitement ; il stimule modérément l'estomac, y établit une douce chaleur, facilite la digestion, et soutient les forces. Dans les intervalles des repas, les boissons acidules peuvent encore être mises en usage. Ces boissons excitent les glandes salivaires, et ont l'avantage d'apaiser plus promptement la soif en moindre quantité.

Les liqueurs alcoholiques stimulantes doivent être entièrement proscrites ; elles augmentent l'irritabilité et prédisposent aux pertes et à l'avortement. Le café même ne doit être mis en usage qu'avec

beaucoup de circonspection, et on ne doit le permettre qu'à celles qui ont l'habitude d'en prendre; car il est des considérations essentielles à garder relativement aux habitudes : on n'assujettira pas au même régime la femme qui ne fait journellement usage que d'eau vineuse ou d'autres boissons aussi légères, et celle qui fait pour ainsi dire sa boisson habituelle de vin pur, d'eau-de-vie, et d'autres liqueurs stimulantes.

La température des boissons n'est pas indifférente : les boissons froides et à la glace peuvent occasionner des coliques violentes; les boissons chaudes relâchent l'estomac et en diminuent les forces. Il en est de même de la quantité des liquides, outre qu'elle n'étanche pas la soif plus promptement, elle gorge l'estomac, le fatigue et l'affoiblit.

Excreta.

Cette classe comprend les évacuations naturelles et les évacuations accidentelles auxquelles on a recours, lorsque les premières sont interrompues ou insuffisantes.

C'est surtout à l'époque de la grossesse qu'il importe de maintenir l'ordre dans l'exercice des fonctions de l'économie : aussi les femmes enceintes doivent-elles apporter toute leur attention à empêcher qu'elles ne soient troublées, ou à les rétablir promptement lorsque leur marche éprouve quelques entraves.

Les urines et les matières fécales s'accumulant dans leurs réservoirs, les distendent et gênent le développement de l'utérus. Les urines, en raison de leur fluidité et de la disposition des parties urinaires, sont plus difficiles à garder, et sollicitent plus vivement leur excrétion; mais les matières fécales, retenues plus facilement dans le rectum, s'y accumulent, s'y moulent, se durcissent, produisent une vive irritation, et occasionnent souvent des douleurs sourdes dans la région pelvienne, des maux de tête violens, et quelquefois l'avortement. Il sera donc d'une nécessité indispensable d'entretenir le libre exercice de ces excrétions : les boissons

acidules et les lavemens émolliens suffisent ordinairement pour faire cesser ces divers accidens. Les évacuans ne sont utiles qu'aux femmes chez lesquelles il survient un embarras gastrique ; encore ne doit-on les employer que dans le cas de nécessité absolue, de crainte que l'irritation occasionnée sur d'autres organes n'interrompe le travail de la nature vers l'utérus.

Le médecin apportera une attention toute particulière dans l'étude des phénomènes de la sueur et de la transpiration ; car l'abondance de ces excrétions occasionne la faiblesse, et leur suppression peut produire des accidens très-graves (1). C'est principalement dans les vêtemens bien choisis qu'il faut chercher les règles de l'hygiène propres à entretenir une transpiration salutaire : nous en avons parlé à l'article *applicata*.

L'excrétion des membranes muqueuses est nécessaire à la santé, mais elle doit se faire en petite quantité ; lorsqu'elle est abondante, elle dénote ordinairement une faiblesse de constitution, un relâchement de l'organe où elle a son siége. Un régime fortifiant doit alors être mis en usage ; car, si l'on n'y remédiait pas, la mère et l'enfant en souffriraient nécessairement.

Les évacuations sanguines ont également beaucoup d'influence sur la santé des femmes grosses ; je ne parlerai pas de la menstruation, puisqu'alors elle est presque toujours supprimée. *Hippocrate*, sect. 5, aph. 30, défend expressément la saignée pendant tout le temps de la gestation : cet aphorisme s'applique sans doute aux saignées énormes que l'on faisait de son temps (2). Quelques auteurs, parmi lesquels on cite *Celse*, ayant reconnu que cette

---

(1) M. le professeur *Hallé* nous a rapporté dans ses leçons l'histoire d'une jeune personne qui, ayant la transpiration des pieds très-fétide, voulut se délivrer de cet inconvénient en mettant les pieds tout suans dans l'eau froide ; elle réussit parfaitement, mais elle éprouva bientôt des douleurs de tête atroces.

(2) *Galien* (cap. 14 de curat, per sanguinis missionem) dit avoir vu plusieurs fois tirer en une saignée six livres de sang de douze onces chaque.

sentence était trop sévère, firent pratiquer cette opération avec avantage; mais bientôt on tomba dans un excès contraire.

La saignée n'est ni indiquée ni contre-indiquée pendant la grossesse : le tempérament de la femme, et divers symptômes doivent diriger la conduite du chirurgien. Le professeur *Baudelocque* nous apprend (1) qu'une femme pléthorique ressentit vers le septième mois de sa grossesse les douleurs de l'enfantement; le travail était si avancé lorsqu'il fut appelé, que l'orifice de la matrice était plus large qu'un écu : deux petites saignées du bras rétablirent le calme, et l'accouchement eut lieu au terme ordinaire. Cette observation, et beaucoup d'autres, nous prouve que la saignée peut être utile pendant la grossesse chez des femmes sanguines disposées aux douleurs de tête et à la pléthore; mais, comme elle n'est alors indiquée que par les accidens seuls qui peuvent survenir, il en résulte qu'il n'est point d'époque déterminée pour la pratiquer. Cependant il est préférable de saigner pendant les premiers mois; c'est à cette époque que la suppression des règles et le peu de nourriture qu'exige encore le fœtus exposent principalement la femme à la pléthore. « C'est un abus de croire, dit *Mauriceau* (2), « que pour une saignée d'élection on soit obligé d'attendre que la « femme soit à demi terme; car souvent elle serait bien plus utile « dès les premiers mois, époque à laquelle le fœtus ne peut tout « consommer, et où l'on voit souvent survenir des fausses couches « que l'on préviendrait par la saignée. »

Cette opération peut être pratiquée à plusieurs endroits; le bras est cependant celui que l'on choisit presque constamment. Un grand nombre d'auteurs ont prétendu que la saignée du pied, attirant le sang vers les extrémités inférieures, augmentait l'excitation à laquelle l'utérus était déjà trop disposé, et occasionnait l'avortement. C'est pour cette raison qu'*Antoine Petit* conseille de s'en

(1) Art des accouchemens, t. 2, p. 551.

(2) Accouchemens, liv. 1, p. 127.

abstenir. Cependant nous voyons tous les jours les saignées du pied être employées sans succès par des filles, dans l'intention de se faire avorter. Néanmoins, comme cette saignée peut avoir de grands inconvéniens, je crois que celle du bras doit lui être préférée avec d'autant plus de raison, qu'elle remplit les mêmes indications sans en offrir le désavantage.

Gesta.

Un exercice modéré sera recommandé à la femme enceinte : le défaut d'exercice, nuisible à toutes les époques de la vie, l'est encore davantage pendant la gestation. Aussi voit-on survenir plus fréquemment des incommodités de toute espèce chez les femmes qui mènent une vie passive et sédentaire, que chez celles qui occupent journellement leur esprit et leur corps ; car l'exercice n'est pas seulement nécessaire à la mère, il est aussi favorable au développement du fœtus. Mais si, pris avec sagesse, il est utile aux femmes grosses, son usage porté à l'excés peut, de même que les travaux pénibles, leur être préjudiciables, et les exposer fréquemment à des accidens très-graves : c'est ainsi que nous voyons tous les jours survenir des fausses couches chez les femmes qui portent des fardeaux pesans, ou qui s'adonnent à des travaux rudes, et qui demandent un concours extraordinaire de forces.

L'exercice pris avec modération est donc, pour la femme enceinte, un acte salutaire et de toute nécessité ; il la préserve d'une foule d'incommodités, et contribue à la maintenir dans l'état de santé. Aussi, en raison des avantages qu'il procure, la paresse, cet état dans lequel le physique et le moral sont plongés dans l'inaction, doit offrir les plus grands inconvéniens. Ce défaut d'exercice affaiblit le corps, rend la digestion difficile, la nutrition incomplète, diminue la masse des parties solides, donne un embonpoint lymphatique, et met le corps dans un état de faiblesse qui donne prise aux influences atmosphériques, et l'expose aux maladies de toute espèce.

Le sommeil, d'une nécessité absolue après la veille, pour réparer les forces dans l'état naturel, est encore d'une plus grande utilité chez les femmes enceintes; elles y sont en général plus disposées alors qu'à toute autre époque de la vie; aussi peuvent-elles sans inconvénient dormir quelques heures de plus.

En général, la durée du sommeil doit être relative à l'habitude et à la fatigue qu'ont éprouvées nos organes. De trop peu de durée, il ne réparerait pas suffisamment les forces; trop prolongé, il offrirait les inconvéniens du défaut d'exercice. Les veilles prolongées, ainsi qu'un trop long séjour au lit, sont par conséquent nuisibles aux femmes grosses; elles doivent éviter avec soin ces deux excès, se coucher de bonne heure et se lever matin, ne pas oublier que la nature a destiné le jour à la veille, et la nuit au repos.

Percepta et animi pathemata.

La femme enceinte sera l'objet d'une attention scrupuleuse, relativement aux sensations et aux affections de l'âme. Sa susceptibilité est alors bien plus grande, les impressions qu'elle reçoit sont beaucoup plus fortes; aussi est-il de la plus haute nécessité de prévenir tout ce qui peut lui occasionner des passions tristes et orageuses: les émotions pénibles, concentrées, la colère, la joie excessive, la peur, les sujets de chagrin, de haine, de jalousie, peuvent produire chez elle les accidens les plus fâcheux (1). On la soustraira aux objets capables d'affecter son imagination, tels que la mort, les convois, les scènes affreuses et tragiques, la vue de personnes mutilées ou affectées de maladies dégoûtantes. On aura pour

(1) *Mauriceau* (Maladies des femmes grosses, liv. 1, chap. 2) rapporte l'observation d'une dame, sa parente, qui, étant grosse de huit mois, accoucha subitement en apprenant la mort de son mari qui venait d'être tué. L'enfan vécut, mais il garda toute sa vie un tremblement semblable à celui qu'avait éprouvé sa mère au moment de l'accouchement.

elle tous les égards qu'exige l'état dans lequel elle se trouve, état qui commande, sous tous les rapports, la douceur, le respect et la plus grande indulgence, même pour ses caprices et ses bizarreries singulières et involontaires, qui semblent devoir être attribuées à l'état des organes; non pas que j'ajoute foi à ce préjugé ridicule et généralement répandu que l'imagination de la mère puisse avoir une telle influence sur le fœtus que, lorsqu'elle désire ardemment quelque chose, ou qu'elle est effrayée par un objet quelconque, il se forme une difformité pareille sur la partie de son enfant correspondante à celle de l'objet difforme dont elle a été épouvantée. « Si l'i-« magination de la mère, dit *Plessman*, joue un grand rôle dans « ces sortes de phénomènes, c'est que le sexe est ingénieux à y « trouver constamment des rapports avec quelque circonstance de « la grossesse, rapports toujours imaginés d'après coup, pour faire « ressembler à quelque chose ce qui, primitivement, ne ressem-« blait à rien dans la nature » (1).

S'il est important de ménager le moral de la femme, et d'éviter tout ce qui pourrait produire une impression fâcheuse sur son imagination, ce n'est donc pas par la crainte de ces difformités; car, comme le dit fort bien *Buffon*, « que de singulières figures ne verrait-on « pas, si les vains désirs de la mère étaient marqués sur la peau des « enfans (2)! mais le fœtus jouissant pour ainsi dire d'une vie commune avec la mère, il est impossible que les agitations violentes qu'elle éprouve n'exercent pas sur lui une influence fâcheuse. Toutes les passions d'ailleurs, occasionnant un trouble et une altération profonde dans l'économie, le fœtus doit nécessairement s'en ressentir et en éprouver des accidens plus ou moins graves.

Parmi les différentes causes qui influent d'une manière si marquée sur l'état de la femme enceinte, il en est une surtout qui

---

(1) Méd. puerpér., t. 2.

(2) Voyez l'ouvrage de M. le professeur *Richerand*, intitulé : Erreurs populaires relatives à la médecine, p. 23.

mérite toute notre attention ; je veux parler de l'exaltation vive et trop souvent réitérée qui résulte de l'union des sexes. Les femmes doivent user avec modération des droits du mariage, lorsqu'elles ont acquis la certitude d'être enceintes ; le but de la nature étant rempli, de nouvelles approches pourraient quelquefois devenir funestes, par l'excitation trop grande de l'utérus. Comment croire d'ailleurs que le fœtus, dont l'existence est si frêle, puisse supporter sans danger le désordre que produit dans toute l'économie l'extase de la volupté ? Cet acte offre de vrais mouvemens convulsifs, et c'est avec quelque raison qu'on la compare à l'épilepsie ; il est d'ailleurs accompagné d'une irritation de l'utérus qui augmente l'afflux des humeurs vers cet organe. Aussi *Levret* (1) observe-t il que la plupart des fausses couches qui surviennent spontanément, sans cause apparente, dépendent de l'abus du coït. Les anciens semblent avoir partagé cette opinion, comme on le voit par ce passage du poëme latin de *Scévole de Sainte-Marthe,* publié en 1584, et intitulé : *De Pœdotrophiâ, seu de puerorum nutritione :*

Vos venerem immodicam, ò matres ! si cura salutis,
Vos venerem vitate : sibi nocet ipsa, suumque
Sæpè retexit opus.

Et comme nous le prouvent également les vers suivans de la traduction du docteur *Tytler,* d'un poëme latin contenant quelques avis aux femmes enceintes :

Pour conserver le fruit de vos premiers plaisirs,
Réprimez désormais vos amoureux désirs.
Au feu qui vit en vous, un nouveau feu peut nuire,
Et ce qu'amour a fait, amour peut le détruire.

---

(1) Art des accouchemens, p. 430.

De la Femme considérée pendant l'accouchement.

Le premier devoir d'un accoucheur appelé auprès d'une femme en travail est de s'assurer si elle est dans ce que l'on appelle les *fausses douleurs*. Pour y parvenir, on divise les signes en *rationnels* et en *sensibles*. Les premiers sont des douleurs au dos, aux lombes, et qui vont se terminer à l'orifice vaginal de l'utérus; les seconds sont ceux qui se présentent à nos sens, comme le toucher. Ce signe est le seul qui nous donne les signes positifs que la femme est en travail; encore exige-t-il beaucoup d'exercice et d'habitude, et n'est-ce qu'après une longue expérience qu'on a le droit d'en attendre cet avantage (1).

L'accoucheur, avant de pratiquer cette opération, graissera le doigt indicateur avec du beurre, de l'huile, ou toute autre substance analogue, pour faciliter son introduction, et pour diminuer l'irritation que sa présence pourrait causer.

La situation que la femme doit avoir pendant l'accouchement n'est pas indifférente; quelques praticiens sont dans l'usage de faire tenir la malade debout par des aides; d'autres veulent qu'elle soit assise sur un aide; d'autres qu'elle soit renversée et appuyée sur les coudes, les genoux; d'autres enfin veulent qu'elle soit couchée sur le dos, la tête et la poitrine élevées, les muscles de l'abdomen mis dans le relâchement. Cette position est celle qui réunit le plus d'avantages, et qui, je crois, doit être préférée.

Le doigt de l'accoucheur étant introduit dans la vulve, il portera son attention aux différentes parties qui se présentent. Si le col de l'utérus s'amollit, s'efface; si l'orifice disparaît et commence à s'ouvrir, il est certain que la femme ne tardera pas à accoucher; au contraire, si le col se fait sentir fort saillant dans le vagin, et

(1) *Baudelocque*, accouchemens, t. 1, p. 199.

un peu dur, son orifice resserré, ces signes annoncent que les douleurs ne sont, comme on le dit ordinairement, que de fausses douleurs.

L'instant où on doit pratiquer le toucher n'est pas indifférent; il sera beaucoup plus avantageux pendant l'intervalle des douleurs; car dans le moment même où elles se manifestent, les eaux sont poussées en bas avec tant de force et en si grande quantité, qu'il est impossible de rien assurer sur la situation de l'enfant. On attendra donc, pour pratiquer le toucher, que les douleurs se ralentissent, ou qu'elles soient entièrement passées.

Il arrive quelquefois que, dans les intervalles, la femme ressent un calme parfait, s'assoupit, et même s'endort. Loin de chercher à troubler ce sommeil, il est quelquefois indiqué de le procurer; il lui est utile pour réparer ses forces et terminer l'accouchement. Comme la cessation des douleurs tient souvent à l'épuisement de la femme ou à un état de spasme, le repos alors lui convient beaucoup mieux que la continuation trop prolongée de toutes les pratiques générales usitées pour rappeler les contractions utérines, telles que les purgatifs, les lavemens irritans, les vomitifs, les sternutatoires, la titillation de l'orifice de l'utérus, etc. Il est certain que l'irritation produite par ces moyens peut exciter sympathiquement l'action de la matrice; mais s'ils peuvent réveiller les douleurs, ce n'est souvent pas sans danger pour la femme. On doit, dans ce cas, lorsqu'on a fait en vain toutes les tentatives nécessaires pour rappeler les douleurs, et que la malade est fatiguée, la laisser en repos, sauf à revenir plus tard aux différens moyens dont il vient d'être fait mention, si le repos n'a pas procuré l'avantage qu'on en attendait.

Il arrive quelquefois que la cessation des douleurs tient à la compression exercée sur l'utérus par la vessie et le rectum, distendus par l'accumulation des matières excrémentitielles; on les évacue et on facilite la dilatation du col par la saignée et les

bains. Avant de recourir aux bains, il faut avoir égard aux circonstances qui peuvent les contre-indiquer, comme la pléthore sanguine : dans ce cas ils, seraient extrêmement nuisibles.

On préviendra les hernies et les descentes de matrice en soutenant pendant les douleurs les parties déplacées ; et on s'opposera à la déchirure du périnée en le soutenant pendant le travail.

Le lieu où la femme accouche, ses besoins pendant le travail, les personnes chargées de lui donner des soins, sont les moyens préparatoires qui doivent fixer l'attention de l'accoucheur relativement aux secours que réclame l'accouchée.

L'appartement qu'elle occupe doit être vaste, très-propre, d'une température variable, selon les saisons et l'impression de la malade, éloigné des exhalaisons malsaines et du bruit.

Nous avons parlé plus haut de la position que doit garder la femme pendant l'accouchement.

Les besoins qu'elle éprouve pendant le travail ne sont pas ordinairement nombreux ; cependant ils sont relatifs au tempérament, aux accidens qui peuvent se développer, au degré de force ou de faiblesse, aux affections morales. C'est ainsi qu'elle réclame les boissons douces et acidulées, telles que l'eau sucrée et édulcorée avec les sirops de coing, de vinaigre, d'orgeat, si elle est altérée ; qu'on lui prescrit la saignée, si elle est pléthorique et disposée à l'apoplexie, et les antispamodiques dans le cas où des accidens, tels que les convulsions, la syncope, etc., viendraient à se déclarer. On lui donnera de bon vin vieux étendu d'eau, et du bouillon bien dégraissé, s'il y a faiblesse ; on proscrira entièrement les liqueurs spiritueuses et stimulantes en usage dans certains pays, et surtout parmi la classe du peuple : ces boissons peuvent occasionner des pertes et une irritation qui entraverait le travail.

L'influence que le moral exerce sur l'utérus est trop grande pour qu'on néglige d'y faire attention ; elle l'est tellement que l'on a vu quelquefois les contractions cesser tout à coup chez des

femmes effrayées de leur état, et qui avaient perdu l'espoir d'un heureux accouchement (1).

Les personnes qui doivent donner leurs soins à l'accouchée seront peu nombreuses, dans la crainte d'occasionner quelque gêne ; il ne doit rester auprès d'elle que celles qui sont absolument utiles.

Avant de la poser sur le lit de douleur, elles auront l'attention de la dépouiller des vêtemens dont la forme et l'étroitesse pourraient la gêner ; elles la débarrasseront également des différentes ligatures qui attachent ses vêtemens en environnant les différentes parties de son corps, et qui mettent par conséquent obstacle à la circulation; débarrassée de toutes ces entraves, elle sera bien plus à son aise et plus disposée à supporter les douleurs qu'elle est au moment d'endurer.

L'œdématie des parties génitales arrive quelquefois chez les femmes âgées et affaiblies ; c'est un obstacle à l'accouchement. Le repos le plus parfait, la position sur le dos, le bassin plus élevé que le tronc, suffiront également pour tout dissiper.

On doit aussi faire attention aux varices au moment de l'accouchement ; les efforts que la femme est obligée de faire pour seconder les contractions réitérées de la matrice peuvent occasionner la rupture des parois des veines, et le sang pourrait s'échapper par le point où il trouve le moins de résistance, si on ne prévenait cet accident par l'application du bandage de *Théden* ou par tout autre moyen semblable.

Si, malgré tous ces moyens, la femme étant livrée aux fortes douleurs, le travail ne fait aucun progrès, les soins de l'accoucheur doivent se diriger vers la forme, la grandeur, les dimensions du petit bassin et la position du fœtus, pour s'assurer si

---

(1) *Smellie* (Art des accouchemens, t. 2, p. 488) rapporte qu'il fut appelé auprès d'une femme chez laquelle le travail s'annonçait très-bien. Il se supprima au moment où une imprudente, entrant dans la chambre, annonça que le feu était dans le voisinage. *Smellie* fut obligé de terminer par le forceps.

elles ne mettent pas obstacle à l'accouchement ; alors il serait laborieux, et exigerait des soins hors du sujet que je me suis proposé de traiter.

Si le bassin a les conditions nécessaires, et si le fœtus présente les positions les plus favorables, le chirurgien se bornera à seconder les efforts de la nature, dont l'accouchement est ordinairement l'ouvrage, et auquel de fausses manœuvres peuvent souvent mettre obstacle (1).

De la Femme considérée pendant les couches.

Le régime qui convient à la nouvelle accouchée doit se déterminer d'après les phénomènes qui surviennent chez elle après l'accouchement.

Dans le moment où la nature vient de la rendre mère, une foule de maux l'environnent, la plus petite imprudence peut mettre ses jours en danger, et compromettre la vie de son enfant, lorsqu'elle nourrit.

La faiblesse de la femme, la sensibilité du système nerveux qui a été violemment secoué, la rendent, à cette époque, bien plus susceptible d'impressions morales et physiques. Il n'y a que le calme de l'âme et le repos de l'économie qui puissent ramener les parties internes à leur état habituel.

A peine la femme est-elle sortie des douleurs de l'enfantement, qu'elle éprouve une sorte de stupeur ; l'état du repos contraste avec les douleurs qu'elle vient d'endurer : c'est le calme après l'orage ; elle jouit du bonheur d'être mère, un léger sourire effleure ses lèvres à l'aspect de son enfant, et ses douleurs sont oubliées. Mais elle n'est pas encore pour cela hors de danger ; son état exige alors plus que jamais des soins et de la prudence. Les règles de

---

(1) *Roussel*, Système physique et moral de la femme, p. 194.

l'hygiène sont si nécessaires à cette époque de la vie où l'on a si souvent à combattre des préjugés pernicieux, qu'on ne saurait les exposer avec trop de soin.

Quelque simple que soit l'accouchement, il produit toujours des douleurs vives, et nécessite de la part de la femme des efforts considérables. Il en résulte nécessairement dans tout le corps un ébranlement qui augmente la susceptibilité nerveuse. Il s'établit en outre, dans les premiers jours, des sécrétions nouvelles, sécrétions nécessaires et qui doivent être respectées tant qu'elles se font avec régularité. Les mamelles deviennent aussi, par une irritation sympathique occasionnée par l'utérus, un centre où les mouvemens de la nature se dirigent. On se gardera donc, à moins d'une nécessité absolue, d'employer les médicamens actifs pendant l'exercice de ces diverses sécrétions : on s'exposerait à troubler la nature dans sa marche, et à produire des accidens fâcheux.

Nous allons parler des différentes règles de l'hygiène applicables à la femme en couches, en suivant l'ordre que nous avons adopté relativement à la grossesse.

Circumfusa.

On sent aisément que, s'il est nécessaire aux femmes de respirer un air pur dans l'état de santé, cette condition devient indispensable dans un moment où leur susceptibilité est si grande. L'air doit être exempt des qualités nuisibles produites par les émanations putrides ou odorantes qui peuvent s'y mêler : elles doivent agir avec beaucoup de prudence dans le choix des habitations ; telle maison ou tel appartement n'auront aucun désavantage avant le terme de l'accouchement, qui deviendront malfaisans, et même dangereux à cette époque, où la femme a acquis une susceptibilité étonnante.

La proximité des marais ou des eaux stagnantes lui est très-nuisible ; les grands vents peuvent également être dangereux, surtout ceux du sud et de l'ouest, qui sont plus chargés d'humidité.

Il serait imprudent d'habiter des maisons blanchies ou vernissées nouvellement, ainsi que celles qui sont situées dans le voisinage des lieux d'où il s'échappe des gaz malsains, tels que les hôpitaux, les boucheries, les tanneries, etc.

Les appartemens vastes et élevées sont plus avantageux pour les femmes en couches, que ceux qui sont resserrés ou bas d'étage; la chaleur n'y est pas aussi concentrée; si l'on ouvre une porte ou une fenêtre, le refroidissement n'est pas aussi prompt que dans les seconds.

Les tapis de pied pourront être employés avec avantage, ils dispensent de laver et de balayer, et par conséquent évitent le désagrément de la poussière et de l'humidité : en outre, ils écartent de l'accouchée un bruit toujours incommode, et qui peut n'être pas sans inconvéniens.

La chambre sera débarrassée de ce qui pourrait produire des exhalaisons infectes, telles que les urines, les selles, le linge sale. La plus grande propreté régnera autour de la femme.

On évitera de se servir de lumières, qui donnent beaucoup de fumée; les vapeurs qui s'en exhalent remplissent la chambre, et l'odeur infecte qu'elles répandent peut occasionner des accidens fâcheux. Les bougies seront préférées aux quinquets, qui donnent à la vérité une lumière agréable, mais qui privent en grande partie l'air de ses qualités vivifiables.

La chambre sera modérément éclairée; une lumière douce le jour, et une seule bougie la nuit, seront suffisantes; encore devra-t-on placer cette bougie dans un lieu écarté, afin que la clarté n'interrompe pas le sommeil de l'accouchée.

Les parfums de toute espèce, en raison de l'excitation qu'ils produisent sur les nerfs, sont nuisibles aux femmes en couches, et peuvent leur causer des convulsions. Les personnes qui viendront leur rendre visite auront soin de ne pas les aborder avec des fleurs, ou des vêtemens chargés d'odeurs.

Les impressions de l'air sur nos corps dépendant de la chaleur,

de son refroidissement, de ses vicissitudes et des émanations qu'il contient, la femme en couches devra d'autant plus être en garde contre ces diverses impressions, que l'état de faiblesse dans lequel elle se trouve la livre presque sans défense à toutes ses variations, et aux causes d'insalubrité qui peuvent déterminer les plus terribles désordres.

En été, les portes et les fenêtres seront ouvertes tous les matins, afin de renouveler l'air : c'est le temps de la journée où il est le plus pur et le plus salubre. Dans les momens où la chaleur est considérable, vers le milieu du jour, on fermera les volets du côté du soleil, et on ouvrira du côté opposé; de cette manière, on donnera accès à l'air frais, et on empêchera les rayons du soleil de pénétrer dans la chambre, où ils occasionneraient une chaleur insupportable. Cette condition est de la plus grande nécessité dans les saisons brûlantes.

Les rideaux du lit seront constamment ouverts pour laisser échapper les émanations; on les fermera cependant au moment où la ventilation sera établie dans la chambre ; sans quoi la femme serait exposée à être frappée par un courant d'air capable de supprimer la transpiration.

L'humidité, jointe à la chaleur, est très à craindre ; elle relâche la fibre, diminue la transpiration, et peut occasionner des maladies graves ; l'accouchée devra en être garantie avec tout le soin possible. Si l'appartement est humide, on y allumera du feu, seulement de manière à corriger l'humidité. Les croisées seront constamment fermées après le coucher du soleil; l'air est à cette époque trop chargé d'humidité, et tient en suspension des principes malfaisans.

Le froid, comme la chaleur, peut exercer sur la femme en couches une influence fâcheuse ; il crispe les solides, agit promptement sur la peau, cause la suppression de la transpiration et des évacuations qui peuvent avoir lieu, et occasionne des péritonites ou d'autres maladies également fâcheuses. La température

devra être telle, que l'accouchée n'éprouve ni froid, ni disposition à la sueur; c'est là le degré nécessaire à la santé.

L'humidité jointe au froid est plus nuisible encore que réunie à la chaleur; il n'est point d'état de l'atmosphère auquel nous soyons plus sensibles : elle mérite, sous ce rapport, toute notre attention.

C'est principalement au printemps, et surtout en automne, que se rencontrent ces vicissitudes de l'atmosphère; les indications à remplir à ces deux époques consistent à user des règles de l'hygiène propres à se garantir de leur influence.

Dans le printemps les pluies sont assez abondantes; on ressent encore quelques restes des frimas de l'hiver; la nature s'éveille insensiblement, la chaleur se développe, la circulation devient plus active, la transpiration cutanée est plus abondante : c'est dans ce moment qu'il faut redoubler de précautions pour prévenir les maladies. Encouragée par les premiers beaux jours, l'accouchée abandonne les couvertures de laine pour prendre des tissus plus légers : des vicissitudes ont tout à coup lieu dans l'atmosphère, le temps se refroidit; elle est saisie de froid, la transpiration et les autres évacuations s'arrêtent, les seins s'engorgent et deviennent douloureux, et par suite une péritonite ou toute autre inflammation grave se déclare. Il est donc convenable de ne changer les vêtemens d'hiver qu'avec les plus grandes précautions, et de n'arriver d'une saison à l'autre que par des gradations insensibles.

L'automne, où règnent les brouillards et les froids humides, est principalement malsaine par les alternatives subites dont elle est remplie. Les soins à prendre sont les mêmes que dans le printemps; seulement le passage, au lieu d'être du froid au chaud, étant d'une saison chaude à une plus froide et plus humide, on aura l'attention de couvrir davantage la malade, et de ne donner accès à l'air extérieur que dans les temps secs.

Applicata.

La femme doit, après l'accouchement, rester quelques instans sur le lit où s'est fait le travail : il serait dangereux de troubler le moment de tranquillité qui suit immédiatement la délivrance ; d'ailleurs, il faut attendre que la matrice soit un peu dégorgée, et que le sang ne coule plus à l'état liquide ; ce qui arrive, si tout s'est passé dans l'état naturel : pendant cet intervalle, elle n'exige d'autres soins que quelques frictions pratiquées sur la région hypogastrique pour favoriser le retour de la matrice sur elle-même et prévenir les pertes. Mais, dès que le sang commence à se mettre en caillots, plus tôt ou plus tard, selon les accidens qui menacent la femme, il faut la transporter dans le lit où elle doit passer le temps de ses couches; ce qui en général doit se faire le plus tôt possible; car le transport agite moins la femme lorsqu'il a lieu dans les premiers momens, époque à laquelle l'excitation existe encore : ce lit sera garni de draps pliés en plusieurs doubles, et disposés de manière à ce qu'on puisse les renouveler avec la plus grande facilité ; on le bassinera, si la saison est rigoureuse, mais avec la précaution de le découvrir, pour que le gaz acide carbonique, qui pourrait incommoder la femme, ait la liberté de circuler : l'impression du froid qu'elle éprouverait en se mettant dans des draps froids peut de la peau porter sympathiquement ses effets sur la matrice, le péritoine, supprimer les lochies, ou produire la péritonite puerpérale. Il est cependant un cas où l'on doit s'abstenir de bassiner le lit ; c'est lorsqu'il survient une hémorrhagie assez considérable pour donner des inquiétudes ; si cet accident avait eu lieu, ou qu'on le redoutât, on bannirait cette pratique, quelle que fût la rigueur de la saison.

Il faut encore, avant de transporter la femme dans le nouveau lit qu'elle doit occuper, la débarrasser de tous ses vêtemens, qui sont humectés par la sueur et le sang écoulé par l'utérus, puis

s'occuper de son habillement. Il est rare que l'accoucheur soit chargé de ce soin ; cependant il doit savoir s'en acquitter au besoin.

Les vêtemens de l'accouchée doivent varier dans leur nature, suivant la saison, la susceptibilité individuelle et l'habitude. Les femmes des villes, surtout celles qui mènent une vie sédentaire, doivent prendre plus de précautions que celles de la campagne et celles du peuple, qui sont plus habituées aux intempéries des saisons.

Autrefois on faisait usage d'une chemise courte, fendue pardevant, pour favoriser les applications sur les parties génitales et l'abdomen ; on s'en sert peu aujourd'hui : cependant elle n'est pas sans avantages. Par-dessus la chemise il faut mettre une camisole à longues manches. Les seins seront recouverts d'une serviette molle et chaude, renouvelée de temps en temps, afin d'entretenir une douce chaleur qui favorise la sécrétion du lait et le dégorgement des organes qui le sécrètent.

La tête de l'accouchée ne sera ni trop ni trop peu couverte ; il faut suivre un juste milieu, ayant égard à l'habitude et à la saison. Elle se gardera de se faire couper les cheveux à la suite des couches. Quelques femmes ont l'habitude de se faire peigner avant d'accoucher ; il faut applaudir à cette méthode (1).

La femme étant vêtue convenablement, on la transporte dans son lit ; on recouvre les parties génitales d'un linge plié en plusieurs doubles; ce linge doit être chauffé et renouvelé chaque fois qu'il est mouillé par les lochies ; on en continue l'usage pendant toute leur durée.

---

(1) En dépouillant ainsi les tégumens de cette espèce de croûte formée par la poudre et la pommade qui les recouvre, et qui peut s'altérer par la chaleur, ces femmes en retirent souvent un avantage plus réel que celui que la plupart en attendent ; car, en favorisant la transpiration de cette partie, elles préviennent des maux de tête difficiles à dompter. (*Baudelocque*, Art des accouch., t. 1, p. 440.)

On peut appliquer aux couvertures du lit ce que nous avons dit des vêtemens ; elles doivent être plus ou moins préservatrices, suivant la saison, la susceptibilité individuelle et l'habitude : j'observerai cependant que, si l'atmosphère s'échauffe par quelques jours de beau temps, il ne faut pas inconsidérément en diminuer le nombre. Dans les premiers jours qui suivent l'accouchement, beaucoup de sages-femmes sont dans l'usage de bassiner les parties génitales avec des décoctions astringentes ; cette pratique est très-dangereuse ; elle suffit pour supprimer les lochies, produire l'inflammation de l'utérus, et autres accidens graves ; ces parties ayant au contraire subi une distension considérable, la femme éprouve une cuisson vive, que l'on calme en les bassinant avec une décoction émolliente tiède ; encore n'en doit-on user qu'avec précaution. Beaucoup de femmes emploient pour ces lotions du lait, dans lequel on fait bouillir une poignée de cerfeuil ; par ce lavage on diminue la douleur, et on prévient en partie le gonflement de ces parties qui ont été froissées ou tiraillées. Il est cependant quelques cas où les lotions toniques sont avantageuses ; c'est lorsque les femmes sont sujettes au relâchement du vagin, aux chutes de matrice, etc. ; mais il ne faut pas les employer alors ; les résolutifs et les adoucissans sont les seuls moyens qui conviennent. Pendant long-temps on n'a permis aux accouchées de ne changer de linge qu'à une époque déterminée. *Levret* le défendait jusqu'au dixième jour : je ne vois pas quelle pouvait être l'avantage d'une pareille conduite dans un moment où l'on doit avoir les soins de propreté les plus recherchés (1). Il faut changer tous les linges qui entourent la femme, tous ses vêtemens, aussitôt qu'ils sont mouillés par la sueur, mais avoir l'attention de le faire avec beaucoup de précaution, et dans les momens où l'on a le moins à redouter l'impression de l'air ; puis se servir de linges bien secs et chauffés.

---

(1) *Baudelocque* (Art des accouch., t. 1, p. 456) blâme cette pratique.

On peut même, dès les premiers jours, lorsque tout s'est passé dans l'ordre naturel, transporter la femme avec soin sur un lit portatif qu'on a placé près du sien, afin de remuer ses matelas et de la changer.

Quelques femmes, après l'accouchement, se font appliquer sur la poitrine un bandage compressif, dans l'intention d'empêcher le lait de se porter aux mamelles, et de se conserver la forme et la beauté de leurs seins; mais elles paient bien cher cet agrément, qu'elles recherchent par des moyens incapables de le leur procurer (1). Plusieurs croient aussi, par un bandage pratiqué autour de l'abdomen, recouvrer la finesse de leur taille et détruire les vergetures qu'offrent les tégumens du bas-ventre après l'accouchement. *Peu*, *Mauriceau*, *Lamotte*, *Levret*, blâment cette pratique, parce qu'elle est inutile quand on emploie dans cette vue, et qu'elle peut déterminer l'inflammation de l'utérus et d'autres accidens fâcheux, surtout dans les premiers jours qui suivent l'accouchement, époque à laquelle, comme l'observe *Antoine Petit* en parlant de l'inutilité de ce bandage, il doit, pour être bien fait, permettre l'introduction facile de la main entre lui et l'abdomen, ce qui le rend sans effet. *Smellie*, cependant, a vanté l'utilité de ce bandage, mais dans des vues beaucoup plus nobles : il le regarde comme très-avantageux, après la délivrance, chez les femmes menacées ou atteintes

---

(1) Observation du professeur *Baudelocque*, t. 1, p. 442, Art des accouch. — Un bandage trop serré, appliqué dans les vues d'étouffer le lait chez une femme pauvre, s'étant opposé au développement du sein au troisième jour des couches, donna lieu à un état de suffocation alarmante, à de violens maux de tête, et à des convulsions qui ne cessèrent que lorsque le lait put se porter librement au sein et le développer.

Une autre femme, dit également *Baudelocque*, conduite par le même désir sans doute, fut frappée d'une apoplexie mortelle, en moins d'une demi-heure, au quatrième jour de ses couches. Nous trouvâmes le bandage qui environnait la poitrine si serré, que les mamelles en étaient comme écrasées et contuses.

de syncopes. Le professeur *Baudelocque* (1) nous apprend qu'il est utile, dans certains cas de pertes après l'accouchement, en modérant le cours du sang vers l'utérus, par la pression médiate qu'il exerce sur les vaisseaux de l'abdomen; qu'il est très-propre à prévenir les hernies auxquelles prédispose la distension qu'ont éprouvée les parois abdominales; enfin qu'il favorise le dégorgement de l'utérus : une telle autorité doit engager les praticiens à ne pas négliger ces moyens. Si les auteurs cités plus haut ont regardé ce bandage comme inutile, et même nuisible, c'est que sans doute ils ne l'ont envisagé que d'après les motifs qui portaient les femmes à l'employer (2). L'analogie vient s'unir à l'observation pour démontrer son utilité : tout le monde sait combien un tel bandage est utile après l'opération de la paracentèse; pourquoi n'aurait-il pas une utilité semblable après l'accouchement ? les raisons d'y recourir sont les mêmes. Je fais observer cependant qu'il ne doit être employé qu'avec la plus grande réserve, n'exercer qu'une pression légère, et qu'il faut le bannir dans les cas où l'abdomen est sensible et tendu, sans quoi son usage sera funeste. On le fait avec une serviette pliée en plusieurs doubles, placée autour des lombes et du ventre, et fixée avec des épingles ou quelques points d'aiguilles.

Je terminerai cet article par quelques considérations sur les bains; ils sont rarement utiles après l'accouchement : dans les cas où ils sont indiqués, ils sont nécessités par quelques accidens; or, il n'est point de mon sujet d'entrer dans ces détails : je ferai observer cependant que, s'ils sont nécessaires, ils doivent être pris à côté du

---

(1) *Baudelocque*, Art des accouch., t. 1, p. 443.

(2) On pourrait, comme l'a proposé M. *Moreau* de la Sarthe, remplacer ce bandage par des ceintures élastiques, qui, comprimant beaucoup plus légèrement et d'une manière continue, auraient tous les avantages de la compression, sans participer à ses inconvéniens.

lit de l'accouchée, et avec les plus grandes précautions, pour éviter les inconvéniens qui peuvent accompagner l'émersion.

Les bains, considérés comme objet de propreté, sont toujours utiles à la fin des couches, lorsque la femme est entièrement rétablie ; ils débarrassent la surface de la peau du sédiment qui la recouvre, produit de la transpiration abondante qui a eu lieu pendant les couches.

Ingesta.

Les alimens et les boissons sont une des conditions les plus importantes de l'hygiène relativement à la femme en couches. Chaque pays a pour ainsi dire son usage particulier dans cette partie du soin des accouchées. Sans doute la femme, épuisée par les souffrances et un long travail, a besoin de se réparer; mais ces alimens devront être donnés avec beaucoup de sagesse, ayant égard au temps qu'elle aura passé sans rien prendre, à la perte qu'elle aura éprouvée, à l'habitude et à la force plus ou moins grande de sa constitution. Il faut quelquefois, dit M. le professeur *Hallé*, sacrifier la raison à l'habitude : on a calmé des accidens en accordant à quelques femmes en couches une quantité d'alimens qui aurait nui à d'autres.

Le régime ne sera pas le même chez les femmes qui nourrissent, et chez celles qui ne remplissent pas les devoirs de la maternité : les premières pourront, pour ainsi dire, ne rien changer à leur manière de vivre; les autres, au contraire, seront assujetties à un régime extrêmement sévère.

Immédiatement après l'accouchement, on peut donner un bouillon bien dégraissé, une petite quantité de bon vin vieux étendu d'eau, si les forces sont abattues. Beaucoup de personnes, dans l'intention de ranimer les forces de la nouvelle accouchée, sont dans l'usage de lui donner des liqueurs alcoholiques, des rôties au vin, et d'autres préparations échauffantes, où il entre de la cannelle, etc. : tous ces stimulans sont prodigués, et même on croit

n'en avoir jamais assez fait pour rétablir la santé de la malade. Les accidens les plus graves en sont toujours la suite ; non-seulement ils augmentent l'éréthisme produit par la violence des douleurs, mais ils peuvent également occasionner des pertes et des hémorrhagies souvent mortelles.

Pendant les premiers jours qui suivent l'accouchement, on ne donnera, s'il est possible, aucun aliment solide. Les bouillons gras, les potages au riz, au salep, au vermicelle ; les croûtes de pain trempées dans le bouillon, et les gelées de viande, sont la seule nourriture convenable : on pourra quelquefois permettre des œufs frais, de la volaille, et du poisson de bonne qualité. Aussitôt l'invasion de la fièvre de lait, toute nourriture sera prohibée ; la malade se contentera des tisanes d'orge, de riz, d'oranger, etc. A mesure que cette fièvre diminuera, on donnera des boissons légèrement fortifiantes, surtout à celles qui seront affaiblies. S'il survient à l'accouchée des affections vaporeuses, des borborygmes, la suppression ou la diminution des lochies, on mettra en usage les infusions de tilleul, de camomille, d'oranger, et les tisanes de tamarin. Les lavemens émolliens seront employés pour combattre la constipation.

Les purgatifs, que l'on donne souvent à la fin des couches, sont rarement nécessaires. Les maladies que l'on attribue à l'altération de l'humeur laiteuse ont établi cet usage, et cependant rien n'est plus absurde que de purger une femme dont l'appétit est bon, la langue nette, et dont les évacuations et les excrétions se font avec régularité (1). On n'emploiera ces moyens que dans les cas les

(1) Le sel *duobus* est un des médicamens qui sont le plus souvent employés ; il est si souvent mis en usage, qu'il est peu de garde-malade qui, sans consulter l'accoucheur, ne l'ordonne, même aussitôt après la fièvre de lait. Ce médicament n'est cependant pas indifférent, et quoique donné à petites doses, beaucoup de femmes ne peuvent le supporter. S'il est des cas où il soit indiqué, il en existe un bien plus grand nombre où l'on peut s'en passer. (*Baudelocque*, Art des accouch., t. 1, p. 456.)

plus indiqués, et à l'époque la plus éloignée de l'accouchement; ils sont dangereux tant que l'écoulement des lochies subsiste.

Excreta.

Les évacuations, soit naturelles, soit extraordinaires, sont de la plus grande importance, et méritent toute l'attention du médecin; la moindre imprudence peut alors développer des accidens fâcheux.

Tant que les évacuations naturelles se font avec régularité, on doit les respecter, et n'avoir recours aux extraordinaires qu'autant que les premières ont souffert quelque altération.

Le premier devoir du praticien est de tenir la peau dans un état de souplesse et de moiteur légère, afin de favoriser l'excrétion de la transpiration; excrétion qui, dans l'état naturel, a constamment lieu d'une manière insensible, et dont la suppression peut occasionner les accidens les plus graves. On aura soin de maintenir la femme dans un état de chaleur tel, que la transpiration, qui augmente avec la fièvre de lait, ne soit pas trop forte, ce qui la mettrait dans un état de faiblesse; elle devra être modérément couverte; une chaleur douce et modérée sera entretenue dans la chambre; ses boissons seront légèrement tièdes.

Si l'accouchée va difficilement à la garde-robe, des lavemens émolliens lui seront administrés avec avantage. On empêchera par ce moyen l'accumulation des matières fécales, l'irritation des viscères abdominaux, et les céphalalgies qui en sont la suite. Ces lavemens seront faits avec une décoction de racine de guimauve ou de pariétaire; les purgatifs seront rejetés : on ne doit avoir pour but que de délayer les matières excrémentitielles, et d'en favoriser l'excrétion; encore faut-il ne pas abuser de ce moyen, dont l'excès pourrait produire l'atonie du canal intestinal et le dévoiement.

Ces évacuations ne sont pas les seules qui doivent occuper l'attention. Aussitôt après l'accouchement, il s'établit deux excrétions

nouvelles, l'écoulement qui se fait par la vulve, et la sécrétion du lait qui s'opère vers le deuxième ou troisième jour. Il est de la dernière importance que ce nouvel ordre de fonctions s'opère avec régularité.

L'écoulement qui se fait par la vulve après l'accouchement a reçu le nom de *lochies ;* appelées d'abord *sanguines*, elles durent ordinairement vingt-quatre à trente heures, prennent ensuite une apparence puriforme, qu'elles conservent pendant trente-six ou quarante-huit heures, époque à laquelle arrive la fièvre de lait ; l'écoulement prend alors une teinte blanchâtre, et constitue les lochies séreuses, vulgairement nommées *lochies laiteuses*, dont la durée est de dix à quarante jours, moins abondantes d'ailleurs chez les femmes qui nourrissent que chez celles qui ne remplissent pas ce devoir maternel.

La suppression des lochies peut causer les plus grands désordres ; la matrice a besoin de se dégorger. L'accoucheur apportera toute l'attention possible à faciliter leur excrétion et à les rétablir promptement, si elles venaient à être supprimées ; en évitant cependant, de produire un excès contraire, ce qui ne serait pas sans de moindres inconvéniens.

Les deux premiers jours qui suivent l'accouchement se passent assez ordinairement dans le calme ; le troisième, le sommeil est agité, la malade éprouve de la céphalalgie, le pouls est élevé, vif ; la fièvre se déclare, le sein se tuméfie, devient douloureux, la respiration est gênée, les lochies diminuent. Cette fièvre dure ordinairement vingt-quatre à trente-six heures, et aussitôt que les mamelles sont remplies, toutes les fonctions rentrent dans l'ordre naturel. C'est surtout dans cette période que l'on doit tenir la femme à une diète sévère, principalement si elle n'allaite pas ; on aura soin de favoriser la transpiration, la liberté du ventre, et de couvrir les seins avec des serviettes chaudes.

Lorsque la femme se décide à nourrir, elle fait très-bien de donner le sein à son enfant immédiatement après l'accouchement,

par ce moyen, elle modère l'intensité de la fièvre de lait, empêche les congestions vers d'autres organes, et facilite la formation du mamelon, que l'enfant saisit et embrasse de ses petites lèvres avec d'autant plus de facilité que le sein ne sera pas encore dur et engorgé.

Rien ne peut excuser la mère qui ne nourrit pas, à moins que cela ne soit préjudiciable à sa santé, ou qu'elle ne soit dans l'impossibilité de donner une nourriture saine ; outre qu'elle foule aux pieds les devoirs de la nature et qu'elle perd ses droits à la reconnaissance de l'enfant qu'elle a mis au monde, elle s'expose à toutes les infirmités que peut occasionner le travail d'une sécrétion interrompue dans sa marche (1).

Il n'existe réellement pas de médicament spécifique pour supprimer le lait. Ceux qui jusqu'à ce jour ont été regardés comme tels, ne sont que des sudorifiques, des diurétiques, des purgatifs, moyens souvent nuisibles par l'irritation qu'ils occasionnent dans les voies digestives. La canne (*arundo donax*) a joui pendant long-temps de la propriété anti-laiteuse ; les pathologistes modernes ne lui accordent plus autant de confiance (1). On a préconisé une foule de moyens, comme les feuilles de cerfeuil, les sucs concrets, fétides, le camphre, etc. Mais on n'a pas de preuves assez fréquentes de leur efficacité pour leur accorder tous les avantages que quelques praticiens prétendent en avoir obtenu. La conduite à tenir alors consiste à éloigner toute irritation du mamelon, à provoquer et à augmenter la sécrétion muqueuse de l'intestin, et la transpiration insensible ou la sueur, en même temps qu'on diminue la quantité de nourriture. L'ensemble bien coordonné de ces moyens suffit le plus souvent pour remplir le but qu'on s'est proposé.

---

(1) *Roussel*, Système physique et moral de la femme, p. 209.

(2) *Alibert*, Thérapeutique, t. 2, p. 328.

Gesta.

Après la délivrance, le repos est le moyen le plus propre à réparer les forces épuisées par la douleur et les efforts réitérés auxquels la femme s'est livréependant le travail. Il faut donc éloigner de l'accouchée tout ce qui pourrait troubler ce repos salutaire, éviter les visites, éloigner l'enfant, détourner le zèle indiscret de certaines personnes qui veulent prodiguer à la mère des soins dont elle n'a pas besoin, dans un moment où elle doit être dans la plus grande tranquillité. Quelques heures de sommeil sont alors d'autant plus nécessaires à la femme, qu'elle les a achetées par de plus longues souffrances; à son réveil, toute son organisation a acquis une nouvelle activité, de nouvelles forces, qui démontrent l'utilité de ce sommeil réparateur. Cependant plusieurs auteurs célèbres, parmi lesquels on peut placer *Lamotte* et *Ant. Petit*, défendent de laisser approcher le sommeil de leurs paupières pendant les quatre premières heures qui suivent l'accouchement; il favorise, disent-ils, le relâchement de la matrice, et cet organe ne revenant pas sur lui-même, les vaisseaux ouverts fourniront une perte abondante. On a vu, dit *Ant. Petit* (1), le sommeil convertir les lochies en pertes, se métamorphoser en syncope, et la syncope être la cause de la mort. De là il conclut qu'il faut empêcher la femme de dormir après l'accouchement. Si la matrice était un muscle volontaire, certainement le sommeil éteindrait ses contractions comme il anéantit celles de tous les muscles de cette classe; mais cet organe est soustrait à l'empire de la volonté, son relâchement, comme ses contractions, ne dépendent point de la femme; ces dernières auront lieu pendant le sommeil comme pendant la veille. D'ailleurs, ce n'est point par des contractions brusques, violentes, anologues à celles qui opèrent l'issue du fœtus, que la matrice revient sur elle-même, son

(1) Maladies des femmes enceintes, t. 2, p. 67.

volume revient à son premier état d'une manière insensible. Or, comme ce resserrement de l'utérus dépend de puissances qui, bien loin d'être affaiblies pendant le sommeil, sont, au contraire augmentées par cet état, il s'ensuit que le sommeil ne peut être, en aucune manière, nuisible dans les momens qui suivent l'accouchement; en s'y opposant, on prive la femme de ses effets salutaires, on contrarie le besoin impérieux de la nature, qui sollicite ce moyen réparateur, et on détermine un état d'irritabilité très-propre à occasionner des pertes, et surtout des accidens spasmodiques. *Mauriceau* et *Smellie* ont bien senti ces inconvéniens; le premier dit (1) qu'il faut éviter la pratique de ceux qui veulent empêcher la femme de dormir pendant l'accouchement, et le deuxième en a tellement senti le danger, qu'il recommande (2) de garnir d'un tapis le plancher de la chambre de l'accouchée, de graisser les loquets et les verroux des portes, d'en arrêter les marteaux, et de détourner le son des cloches (3); et si la chambre de l'accouchée donne sur la rue, d'étendre de la paille sur le pavé, pour prévenir le bruit des voitures; enfin, de boucher ses oreilles avec du coton.

Après ce premier sommeil, qu'il ne faut jamais interrompre, pour quelque cause que ce soit, l'accouchée doit rester tranquille dans son lit; mais il est inutile de lui défendre, comme le faisait *Levret*, de mettre pied à terre avant le douzième jour, et de changer de position. Certainement elle ne doit pas se lever imprudemment; mais elle peut, dans son lit, varier à son gré ses attitudes (4), toutes les fois que quelques accidens particuliers ne la condamnent pas à

---

(1) Maladies des femmes enceintes, liv. 3, chap. 1, p. 373.

(2) Traité des accouchemens, traduit par *Déprèville*, liv. 4, p. 419.

(3) On devrait aussi s'abstenir de sonner pour les morts; cette pratique a été plus d'une fois funeste, non-seulement à des femmes en couches, mais encore à tout individu dangereusement malade.

(4) *Baudelocque*, Art des accouchemens, t. 1, p. 451.

l'immobilité. Elle ne restera pas non plus dans son lit douze à quinze jours, comme le font ordinairement les femmes aisées; celles-ci et celles du peuple pèchent ordinairement par un excès contraire.

Il faut, quelle que soit la condition de l'accouchée, qu'elle se lève lorsque la fièvre de lait est passée, pour qu'on fasse son lit, ayant pour elle tous les égards qu'exige sa susceptibilité; mais elle ne doit rester levée qu'autant que ses forces le lui permettent. Ce genre d'exercice, répété tous les jours, ne contribuera pas peu à son rétablissement. Mais à quelle époque une femme en couche pourra-t-elle s'exposer sans danger aux influences atmosphériques?... Ceci varie suivant la saison, l'état particulier de la femme, la durée des lochies, etc. Les femmes robustes et accoutumées à un genre de vie fatigant, pourront en général sortir plus tôt que les femmes accoutumées à une vie molle et sédentaire; mais, quel que soit l'état de la malade, il ne faut pas cependant qu'elle marche, ni qu'elle s'expose à l'influence de l'air avant le huitième ou dixième jour; elle ne doit même le faire alors qu'autant que l'état de l'atmosphère n'inspire aucune crainte.

Les femmes qui nourrissent, en raison de ce que leurs lochies sont moins abondantes et durent moins long-temps, peuvent communément sortir plus tôt que celles qui tiennent une conduite opposée.

Il arrive quelquefois que les lochies, après avoir duré fort long-temps, sont remplacées par des catarrhes utérins, de manière qu'on ne peut apprécier l'époque de leur cessation.

En général, il est presque impossible de déterminer d'une manière précise l'époque de la première sortie de l'accouchée : elle est relative à une foule de circonstances. Lorsque la prudence en a désigné l'époque, elle ne doit pas le faire sans prendre toutes les précautions possibles pour se garantir des influences fâcheuses relativement aux vêtemens, à la saison actuelle, et aux endroits vers lesquels se dirigent ses premiers pas.

Les femmes en couches font ordinairement de leur première

sortie un acte religieux : on ne peut s'empêcher de louer un tel usage ; mais il ne faut pas perdre de vue que, si les temples du Seigneur inspirent, par leur structure, la grandeur de l'être qu'on y adore, l'atmosphère qu'ils circonscrivent ne possède pas toutes les conditions qu'exige la première sortie d'une femme en couches. Ces asiles spacieux ne sont jamais échauffés par les rayons du soleil ; leurs ouvertures sont étroites relativement à l'immensité du lieu ; le renouvellement de l'air s'y opère difficilement, et jamais d'une manière complète ; en un mot, l'air qu'on y respire est toujours froid et humide.

Je suis bien éloigné de proposer l'abolition de cet usage religieux ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que, si, trop empressées de satisfaire leur zèle, elles s'exposent trop promptement à l'humidité froide de nos vastes églises, elles seront atteintes de suppression de lochies, si elles coulaient encore, et affectées de rhumatismes. Celles qui veulent consacrer leur première sortie à remplir ce pieux devoir doivent en fixer l'époque à un temps plus éloigné que celui où elles vont respirer un air libre et échauffé par les rayons solaires.

Après s'être exposée aux influences atmosphériques, la femme doit encore éviter de commettre la moindre imprudence ; il faut qu'elle se livre de plus en plus à un exercice toujours modéré ; mais elle ne reprendra ses occupations et son genre de vie ordinaires que d'une manière graduelle suivant l'état de ses forces.

Percepta et animi pathemata.

Les sensations et les affections de l'âme exigent chez les femmes en couches toute notre attention. Les règles hygiéniques sont alors d'autant plus nécessaires, que les passions vives de l'âme, telles que la peur, la joie, le chagrin, sont des causes fréquentes d'accidens chez les femmes nouvellement accouchées, et que l'excitation nerveuse est telle, que leur imagination est vivement émue

par les affections les plus légères. Le savant *Cabanis* nous a très-bien développé combien l'influence du moral sur le physique peut produire de dérangemens dans l'organisme, influence surtout très-marquée chez l'accouchée, où la sensibilité est si exaltée. Tous les objets capables de l'affecter et même de troubler sa tranquillité seront éloignés d'elle avec le plus grand soin ; les impressions gaies ou tristes peuvent alors exercer sur l'âme une influence également dangereuse, et toute surprise inattendue, soit en bien, soit en mal, peut occasionner les accidens les plus fâcheux. La tristesse et les chagrins profonds peuvent encore être extrêmement nuisibles. Egayer la malade, l'entretenir de choses agréables et propres à faire diversion à la tristesse, telle est la conduite à tenir dans cette circonstance. Par une coutume consacrée dans la classe du peuple, et qu'une sage étiquette a bannie des classes les plus élevées de la société, toutes les connaissances de la malade ne manquent pas, autant par habitude et par curiosité que par attachement, de venir la visiter aussitôt que l'accouchement est terminé. Cette coutume est très-mauvaise ; outre que ces visites lui occasionnent de la gêne et de la contrariété, il est presque impossible que, parmi toutes les personnes qui viennent la voir, il ne s'en trouve pas qui ne lui rappelle ou ne lui suscite quelques idées tristes. D'ailleurs, encore dans un état d'excitation, son œil semble scruter la pensée des personnes qui l'entourent, et la moindre imprudence de leur part ne peut lui échapper. On ne laissera approcher que les personnes qu'elle désire voir, et en très-petit nombre, afin de ne pas troubler la tranquillité dont elle a besoin, et qu'elle a si chèrement achetée.

Il est encore un objet important, qui doit fixer l'attention de l'accoucheur, et qui exige de sa part beaucoup de prudence relativement à l'influence qu'il peut avoir sur l'imagination de la femme. Il arrive quelquefois que les femmes désirent ardemment un enfant d'un sexe différent de celui dont elles viennent d'accoucher. Lorsque le sort a trompé leur attente, il ne faut pas le leur

annoncer brusquement ; on ne le fera qu'avec beaucoup de précaution, et on tiendra la même conduite dans le cas où on aurait à redouter la joie trop vive qui résulterait de leurs désirs satisfaits.

Il arrive encore souvent que l'enfant apporte en naissant des difformités : il faut les soustraire soigneusement aux regards pénétrans de la mère, et agir de même lorsque l'enfant est frappé de mort pendant ou immédiatement après l'accouchement. Lorsqu'il a été impossible de le lui cacher, ou lorsqu'on est enfin forcé de de le lui avouer, il faut employer tous les moyens de consolation possibles. Ces indications se sentent mieux qu'elles ne peuvent se décrire. Je laisse à l'époux malheureux et au médecin sensible le soin de les remplir.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Vita brevis, ars longa, occasio præceps, experientia fallax, judicium difficile. Oportet autem non modò se ipsum exhibere ea quæ oportet facientem, sed et ægrum, et præsentes, et externa. *Sect.* 1, *aph.* 1.

II.

Cùm morbus in vigore fuerit, tunc vel tenuissimo victu uti necesse est. *Ibid.*, *aph.* 8.

III.

Duobus doloribus simul obortis non in eodem loco, vehementior obscurat alterum. *Sect.* 2, *aph.* 46.

IV.

Si mulieri in utero gerenti purgationes prodeant, fœtum sanum esse impossibile. *Sect.* 5, *aph.* 60.

V.

Si mulieri purgationes non prodeant neque horrore, neque febre superveniente, cibi autem fastidia ipsi accidant, hanc in utero gerere putato. *Ibid.*, *aph.* 61.

VI.

Mensibus copiosioribus prodeuntibus, morbi contingunt; non prodeuntibus, ab utero fiunt morbi. *Ibid.*, *aph.* 57.